

PLU D'ISTRES

ANNEXES SANITAIRES

LA GESTION DES DECHETS

1. LA COMPETENCE « GESTION DES DECHETS »	2
2. LA COLLECTE A DOMICILE	2
2.1. Les ordures ménagères	2
2.2. Les encombrants	2
3. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	2
3.1. Le tri sélectif	2
3.2. La déchèterie	3
3.3. Les points de collecte des piles usagées	3
4. TRAITEMENT DES DECHETS	4
4.1. Transit et tri des déchets	4
4.2. Destination finale des déchets	4
5. QUELQUES CHIFFRES :	5
6. LES PROJETS	5

1. La compétence « gestion des déchets »

Depuis le 1er janvier 2007, le SAN Ouest Provence est compétent pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La Régie Intercommunale de Collecte et Valorisation des déchets ménagers a pour mission d'organiser la collecte et le traitement des déchets, visant à répondre aux objectifs sur la réduction de la production de déchets à la source, le développement de la collecte séparable, l'amélioration du tri, l'instauration du traitement biologique des déchets et la limitation de l'enfouissement aux seuls déchets ultimes.

La collecte et le traitement des déchets sur la commune d'Istres s'organisent de la manière suivante :

2. La collecte à domicile

La collecte à domicile prend en charge les ordures ménagères, les déchets végétaux et les encombrants sur RDV mais il n'y a pas de collecte des déchets recyclables.

2.1. Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées à domicile entre 5 et 7 fois par semaine selon les quartiers :

- Tous les jours en centre ville et sur certains quartiers à forte production
- Du Lundi au samedi sauf mercredi ou jeudi dans certains quartiers
- Du lundi au vendredi dans d'autres quartiers.

La commune est essentiellement équipée de bacs collectifs disposés en points de regroupement.

Dans quatre quartiers la collecte se fait en porte à porte et les ordures ménagères sont présentées à la collecte dans des récipients fournis par les usagers, (sacs, seaux,...)

La collecte des déchets ménagers est organisée en régie intercommunale sur l'ensemble de la commune.

2.2. Les encombrants

Pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchèterie, Ouest-Provence assure un service d'enlèvement des encombrants et des déchets végétaux sur la commune d'Istres, du lundi au vendredi sur rendez-vous.

3. Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les déchets recyclables et les déchets pris en charge par la déchèterie.

3.1. Le tri sélectif

Le tri sélectif est organisé sur l'ensemble de la commune en point d'apport volontaire uniquement. Il s'agit d'une collecte Biflux.

Des campagnes de sensibilisation sont menées par des « ambassadeurs du tri » d'Ouest Provence.



Le sac de pré-collecte permet de mettre les emballages ménagers recyclables avant de les déposer dans l'une des colonnes des 71 points d'apport volontaire situées sur Istres.

La commune d'Istres dispose de 71 Points d'Apport Volontaire (PAV) constitués de colonnes pour la collecte des Verres, et les Journaux Revues Magazines (JMR) en mélange les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (Cartons, Briques alimentaires, Acier, Aluminium, Plastique).

Ces Points d'Apport Volontaire pour le tri sélectif sont situés aux endroits repérés sur la carte jointe en annexe.

Le ramassage des déchets amenés aux Points d'Apport Volontaire par les habitants est assuré par le prestataire de services SILIM Environnement, chargés de les amener au centre de tri Delta Recyclage à Martigues où ils sont triés pour être recyclés ensuite.

3.2. La déchèterie

Les déchèteries situées sur la commune d'Istres constituent un service gratuit complémentaire à la collecte au porte à porte pour les déchets occasionnels ou volumineux ne pouvant être collectés par le service d'enlèvement des déchets ménagers.

La commune dispose d'une déchèterie située en Zone du Tubé et une autre à Entressen.

Les déchèteries accueillent les déchets suivants : encombrants, végétaux, ferrailles, gravats, cartons, plastiques, batteries et huiles, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les différents déchets sont placés dans des caissons adaptés. Selon leur nature, les matières collectées sont transportés vers les filières spécifiques de traitement, de valorisation matière ou d'enfouissement.

A la déchèterie d'Entressen certain déchets ne sont pas collectés séparément mais en mélange dans la benne des encombrants. Un tri est effectué en suite dans le centre de tri.

3.3. Les points de collecte des piles usagées

Une collecte de piles usagées a été mise en place à travers l'éco organisme « Corepile ». Plusieurs points de collecte sont mis à disposition dans certains lieux publics et à la déchèterie. Les piles peuvent également être rapportées dans de nombreux points de vente.

⇒ En résumé : à Istres

Les ordures ménagères sont collectées en point de regroupement ou en porte à porte.

Pour le tri sélectif, les habitants peuvent déposer leurs déchets triés (verres, journaux et revues, emballages recyclables) dans des points d'apport volontaires.

Les autres déchets ménagers sont à déposer en déchèterie

4. Traitement des déchets

Suivant leur nature, les déchets sont traités de deux façons : par valorisation ou par enfouissement. Les ordures ménagères et les refus de tri sont enfouis. Tous les autres déchets sont traités par valorisation de la matière. Seuls les déchets spéciaux des ménages, comme les peintures et solvants sont traités par incinération.

Les JRM sont revendus aux papetiers. Les EMR et le verre sont valorisés. Les végétaux sont acheminés sur des aires de compostage. À l'exclusion du verre, tous les flux passent sur les chaînes de tri pour des opérations plus ou moins complexes. Suivant leur nature et leur filière de traitement, les déchets passent par les sites suivants :

4.1. Transit et tri des déchets

Les centres de transfert sont situés entre les lieux de collecte et de traitement des déchets. Ils permettent, dans un souci d'optimisation des transports, de regrouper les déchets puis de les acheminer vers une unité de traitement en un minimum de voyage.

Les ordures ménagères issues de la collecte passent par le centre de transfert situé chemin des Confines à Grans avant d'être transférées au CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers.

Le verre issu des Points d'Apport Volontaires sont dirigés vers une plate-forme de regroupement du prestataire de collecte avant son acheminement à la "Verrerie du Languedoc" à Vergèze (Gard).

Les EMR et JMR issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri Delta Recyclage à Martigues. Les emballages sont triés par matière, puis conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

4.2. Destination finale des déchets

4.2.1. Enfouissement dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes

On entend par « déchets ultimes » ceux arrivés en bout de chaîne de collecte, de tri, de recyclage ou de traitement.

Les déchets suivants sont acheminés au Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers, pour y être enfouis :

- **Les ordures ménagères** collectées ont transférées au CDSU après être passées par le centre de transfert à Grans situé chemin des Confines,
- **Les refus de tri de la collecte sélective issus du centre de tri.**

4.2.2. Dépôt au centre de compostage

Les végétaux sont transportés depuis les déchèteries vers le centre de compostage Provence Valorisation à Istres.

4.2.3. Filières de reprise des matériaux

Après le tri, les différents matériaux sont valorisés suivant différentes filières de reprise des matériaux.

Le verre est repris par la Verrerie du Languedoc, les flacons plastiques sont recyclés par VALORPLAST, l'acier est recyclé par ARCELOR, les briques alimentaires par REVIPAP, l'aluminium est recyclé par AFINET, le papier et le carton est recyclé par REVIPAP, les journaux, revues et magazines par REVIPAP

Les déchets spéciaux sont pris en charge par des filières spécialisées.

5. Quelques chiffres :

En 2010, les quantités de déchets collectées sur la commune sont de :

- 16 886 tonnes d'ordures ménagères collectées
- 1 380 tonnes de tri sélectif
- 13 055 tonnes de déchets déposés en déchèterie

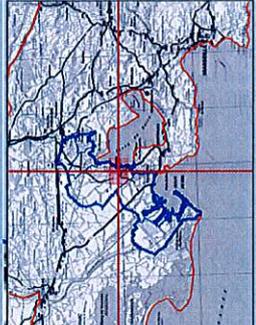
6. Les projets

Ouest Provence projette de réaliser sur son territoire une unité biologique de traitement des ordures ménagères.

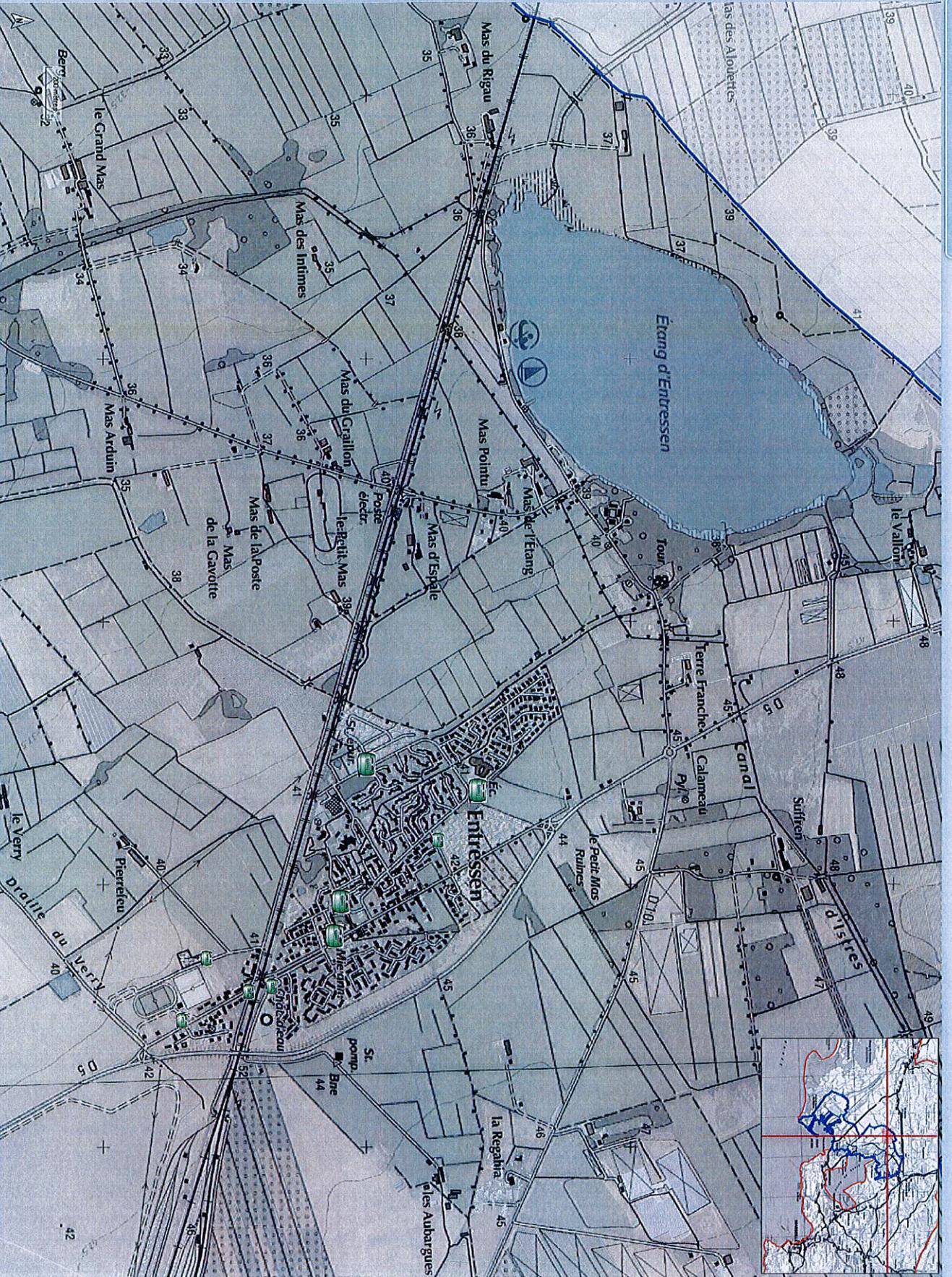
PAV d'Istres

N°	Adresse
1	Bayanne - Route Notre Dame de la Crau
2	Déchetterie
3	Z.I. Le Tubé - Rue des Taillandiers
4	Les Bellons
5	Chemin de Pujeade
6	Tour de l'étang de l'Olivier
7	Tour de l'étang : Chemin de Quinsane
8	Rue du Cascaveau
9	Corniche - Station d'épuration
10	Rue Emeraude
11	Quartier des Arnavaux
12	Chemin du Castellan
13	Parking Sainte Catherine
14	Rue Eugène Godefroy
15	Gare SNCF
16	Boulevard Dethez
17	Allée de Vauranne - Intermarché
18	Boulevard Guyzonier
19	Rue Genestelle
20	Haut de la rue Genestelle / Roches blanches
21	Les Echoppes
22	Stade Bardin - Chemin des Canadel
23	Parking du Stade Bardin
24	Rue du poisson au gué intersection rue des Eaux Tranquilles
25	Rue du fer à Cheval - Boulingrin
26	Fer à cheval/Les Ecuyères
27	Place Marie Subil
28	Parking Gymnase Cavalloni
29	Stade du CEC "Les Heures Claires"
30	Les Bolles >>> TRANSFEREES Entrée Stade du C.E.C.
31	Avenue Radolphzell
32	H.L.M. Le Méditerranée - En face Les Terrasses du Parc
33	Ecole de Musique - Conservatoire
34	Chemin du Château
35	4 vents - Chrysalide
36	4 vents - Rue du Vent des Dames
37	Prédina 1
38	Predina 2 : Quinson / ronde des Pioutons
39	Predina 3 : Quinson / ronde des Pioutons
40	Traverse des Gargouilles
41	A.F.P.A.
42	Le Ranquet - Allée des Pins
43	Le Ranquet - Chemin de la digue
44	Chemin du Plateau d'or (Varage)
45	Rue Paul Verlaine angle Boris Vian
46	Place du marché - Rassuen
47	Promenade des Esterbes -derrière le Foyer Sonacotra
48	Chemin de Trigance / Chemin du Moutonnier
49	Trigance : Avenue de Flore / Allée de la Passe-Pierre
50	Rue des Coquerelles / rue des Ajoncs
51	Chemin du bord de voie Ouest : Traverse des Rainettes
52	Chemin des Tartugues / Draio de Crau
53	Chenil -Angle chemin de la Manne
54	Chemin de la Manne : près du garage AXIAL

55	Impasse Bel Air -à côté de la boulangerie
56	Chemin de la Fortune
57	Avenue Guynemer
58	Route de la cabane noire
59	Centre Leclerc
60	DOMAINE DE SULAUZE
61	Chemin de Capeau croisée/Chemin de Tartugues
62	Chemin de Capeau Croisée/allée de Craven
63	AV raymond filippi residence galoubet
	PAV D'Entressen
64	Le Stade : Route de la Crau - Entressen
65	Déchetterie - Entressen
66	Les Arènes - Entressen
67	Place Lou Blagaire - Entressen
68	Ecole " La Clef des Champs " - Entressen
69	Allée des Ginestes - Entressen
70	Allée du gros chêne - Entressen
71	Café de la gare



- Legende :
- Hydrographie du département
 - Communes 13 hors SAN OP
 - Communes de Ouest Provence
 - Points d'Apport Volontaire



- Legende :
- Hydrographie OP
 - Communes 13 hors SAN OP
 - Communes de Ouest Provence
 - Points d'Apport Volontaire